



ZPS PLAINE DE NERE A BRESDON

ACTIONS S02 ET S05 SUIVI DE L'OCCUPATION DU SOL ET DES PRATIQUES

1. Méthodologie

Les données socio-économiques du DOCOB datent de 1999-2000.

L'actualisation de ces données s'est faite à partir :

- des données INSEE
 - 2013 pour la population
 - 2014 pour les activités économiques
 - du Registre Parcellaire Graphique 2013 et 2014
 - du Recensement Agricole 2010
 - des éléments de connaissance issus des contacts avec les maries et les autres partenaires.

2. La démographie

La démographie a peu évolué depuis 1999 alors que la population départementale a sensiblement augmenté :

Population municipale des 11 communes de la ZPS : 3698 habitants soit une densité de 22 hab./km²

Population municipale départementale : 633 417 habitants soit une densité de 92 hab./km²

Aucune commune n'a plus de 1000 habitants et seules 3 (Beauvais s/ Matha, Néré et Les Touches de Périgny) ont plus de 500 habitants.

L'évolution des règles d'urbanisation limite les possibilités de constructions nouvelles aux hameaux et dents creuses.

55 % de la population a entre 15 et 64 ans.

70.2 % des personnes de cette tranche d'âge sont actifs (71.8 % pour le département).

3. Les activités économiques

Au 31/12/2014, 439 établissements actifs étaient recensés sur les communes de la ZPS dont 161 rattachés à l'agriculture et 151 aux commerces et services.

Le RPG 2013 permet de mieux cerner les exploitations agricoles : parmi les 253 exploitations ayant fait une déclaration PAC en 2013, 125 sont des sociétés, 125 des exploitations individuelles et 3 des associations foncières.

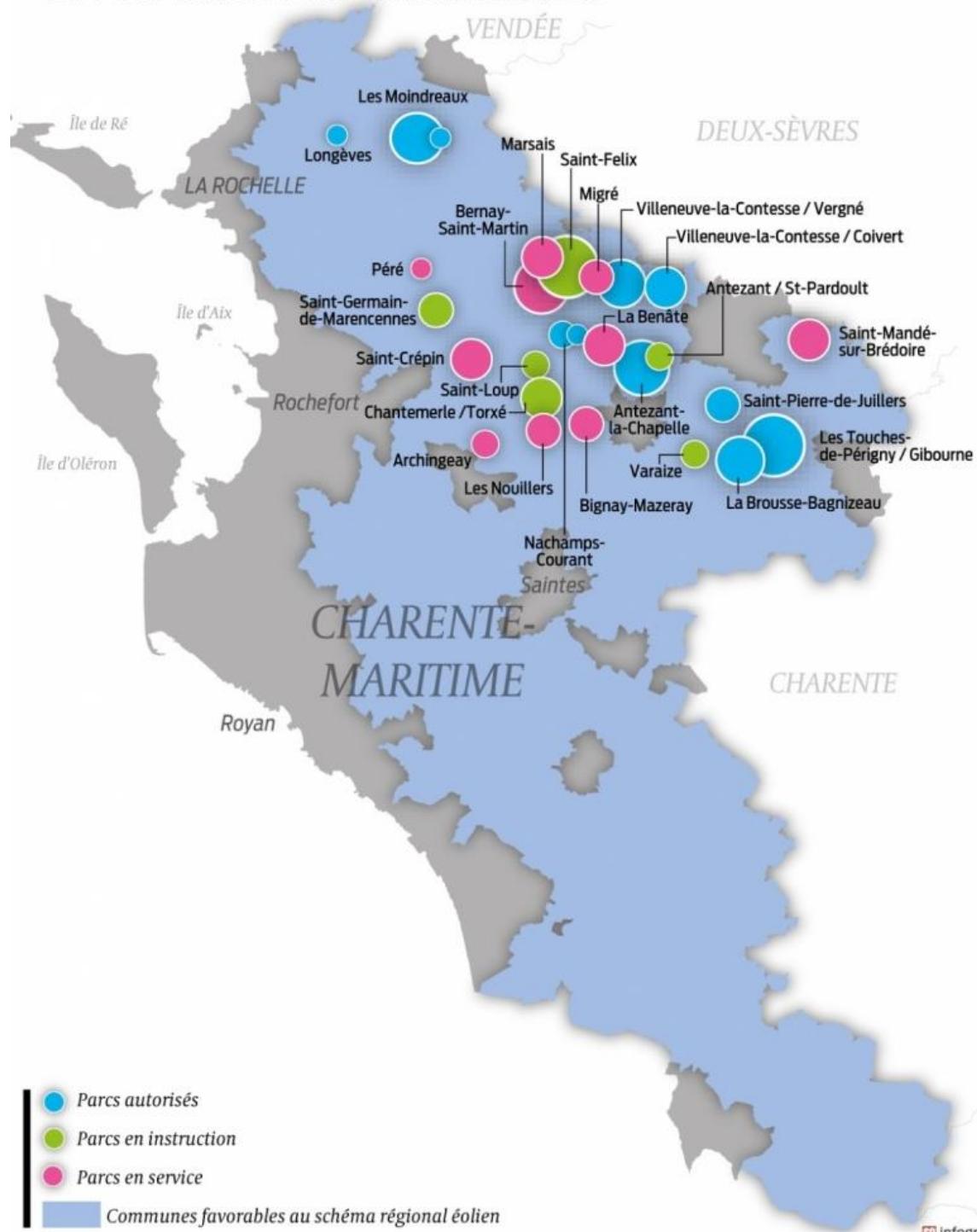
Parmi les exploitations individuelles, seuls 12 % des chefs d'exploitation ont moins de 40 ans. 38 % ont entre 50 et 60 ans et 27 % ont plus de 60 ans.

Ce qui permet de penser que la diminution du nombre d'exploitations et l'agrandissement des structures vont continuer (voir ci-dessous).

Hormis quelques agrandissements d'établissements, il y a eu peu d'évolution sur le périmètre pour les autres activités.

La seule évolution notable depuis 10 ans concerne les projets d'implantations d'éoliennes en bordure de la ZPS.

État des lieux des éoliennes en Charente-Maritime



4. L'occupation du sol

L'agriculture est la principale activité économique sur la ZPS. La diminution du nombre d'exploitation continue :

	2010	2000	1988	Evolution 2000-2010
Superficie totale des communes (ha)	16782	16782	16782	
SAU des communes (ha)	13268	13641	14175	-2,73%
Nombre d'exploitations	200	277	424	-27,80%
SAU moyenne des exploitations (ha)	66,34	49,25	33,43	+ 34,71%
Cheptel (UGB)	1625	2064	3883	-21,27%
Superficie en cultures permanentes (ha)	1000	1108	1202	-9,75%
Superficie en prairies permanentes (ha)	138	206	375	-33,01%

Source : RA 2010 - Agreste

Quelques définitions du recensement agricole

Localisation : les données se rapportent aux exploitations ayant leur siège sur la zone considérée.

Exploitation agricole : unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...) et de gestion courante indépendante.

Superficie agricole utilisée : superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe, superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole.

Unité gros bétail tous aliments (UGBTA) : unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes (par exemple, une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA).

Superficie en cultures permanentes : superficie en vignes, vergers, pépinières ornementales, fruitières et forestières, cultures de miscanthus, jonc, mûrier, osier, arbre truffier, à laquelle s'ajoute la superficie en arbres de Noël en 2010.

Superficie toujours en herbe : prairies naturelles ou semées depuis six ans ou plus.

Si la SAU se stabilise, le nombre d'exploitations diminue toujours : presque - 28 % en 10 ans (- 26.32 % pour le département).

Logiquement, la taille des exploitations augmente avec les arrêts d'activité : + 35 %, soit une augmentation plus forte que pour le reste du département (SAU départementale moyenne de 59 ha en 2010, variation 2000-2010 de + 23.73 %).

L'élevage continue de régresser fortement : - 21 % pour le cheptel et - 33 % pour les surfaces en prairie permanente. En 30 ans (1979-2010) les surfaces en pp. ont diminué de près de 80 %.

Les surfaces en cultures pérennes (vigne essentiellement) reculent également d'environ 10 % même si le recul est moins fort que sur la période 1979-2000 (-27%).

Tout cela au profit des grandes cultures, essentiellement des céréales.

L'analyse des données issues du RPG 2014 donne les résultats suivants :

Sur les 8 311 ha déclarés à la PAC en 2014 (parcelles dans la ZPS),

- 47.5 % sont en céréales (hors maïs), le blé représentant à lui seul 35% des surfaces,
- 33 % sont en oléo-protéagineux, le tournesol représentant à lui seul 22% des surfaces.

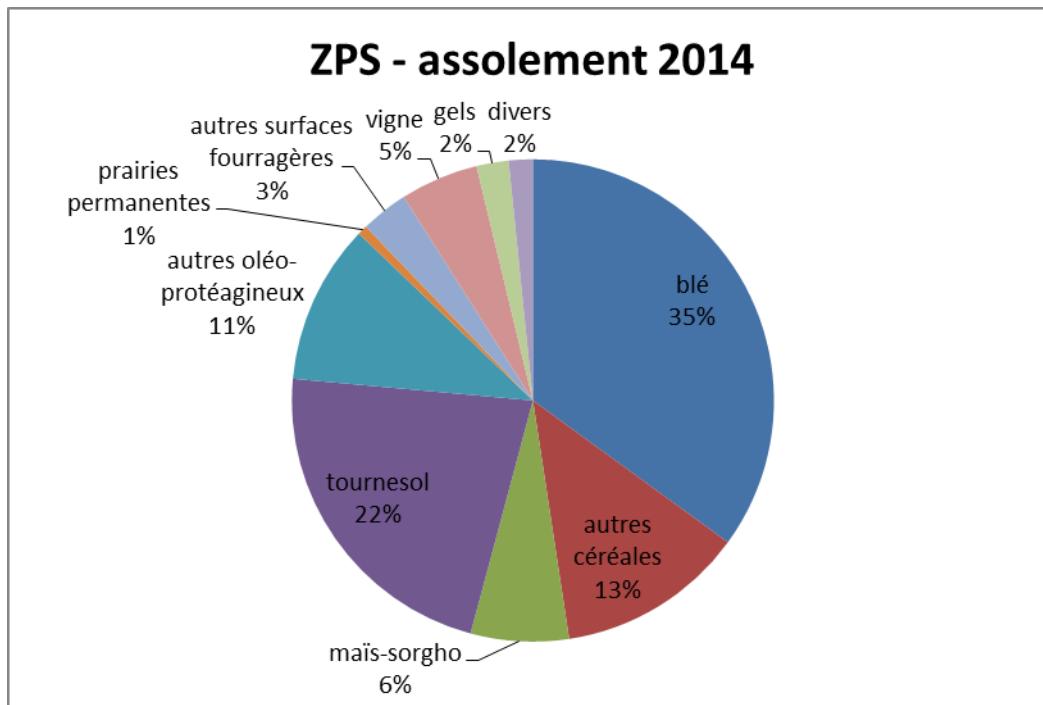
57 % des surfaces déclarées à la PAC en 2014 ne concernent donc que 2 cultures.

Les surfaces fourragères hors maïs occupent 3.8 % des surfaces. Une partie est déclarée en fourrage commercialisé ce qui signifie qu'il n'y a plus d'élevage pour le valoriser directement.

Le gel, tous types confondus, occupe 2% des surfaces et la luzerne pour la déshydratation 2,3%.

Quelques cultures de diversification apparaissent mais les surfaces sont encore anecdotiques :

- sorgho, seigle, sarrasin, épeautre : environ 50 ha
- pois, pois chiche, lentille, féverole : 245 ha



Les données 2015 ne sont pas disponibles, pour juger de l'impact de la nouvelle PAC. D'après les éléments recueillis lors du montage des dossiers MAEC, il semblerait qu'une filière se développe localement pour les cultures de pois et féverole. Cela permet aux exploitants de répondre aux obligations du « verdissement », en implantant des protéagineux de préférence à du gel ou des bandes enherbées.

Pour la représentation cartographique des données PAC 2014, les cultures ont été regroupées pour un rendu lisible et une mise en évidence des éléments intéressants par rapport aux enjeux de la ZPS :

- les surfaces en vigne : surtout présentes dans la bordure Sud du périmètre. Les parcelles en attentes de replantation faisaient partie des surfaces mises sous contrat MAEC pour 5 ans. Avec l'allongement de la durée de plantation anticipée jusqu'à 4 ans maxi, un engagement en MAE va être plus rare.

- les surfaces en luzerne pour la déshydratation : présentes surtout sur Bresdon, à proximité de l'usine de Verdille.

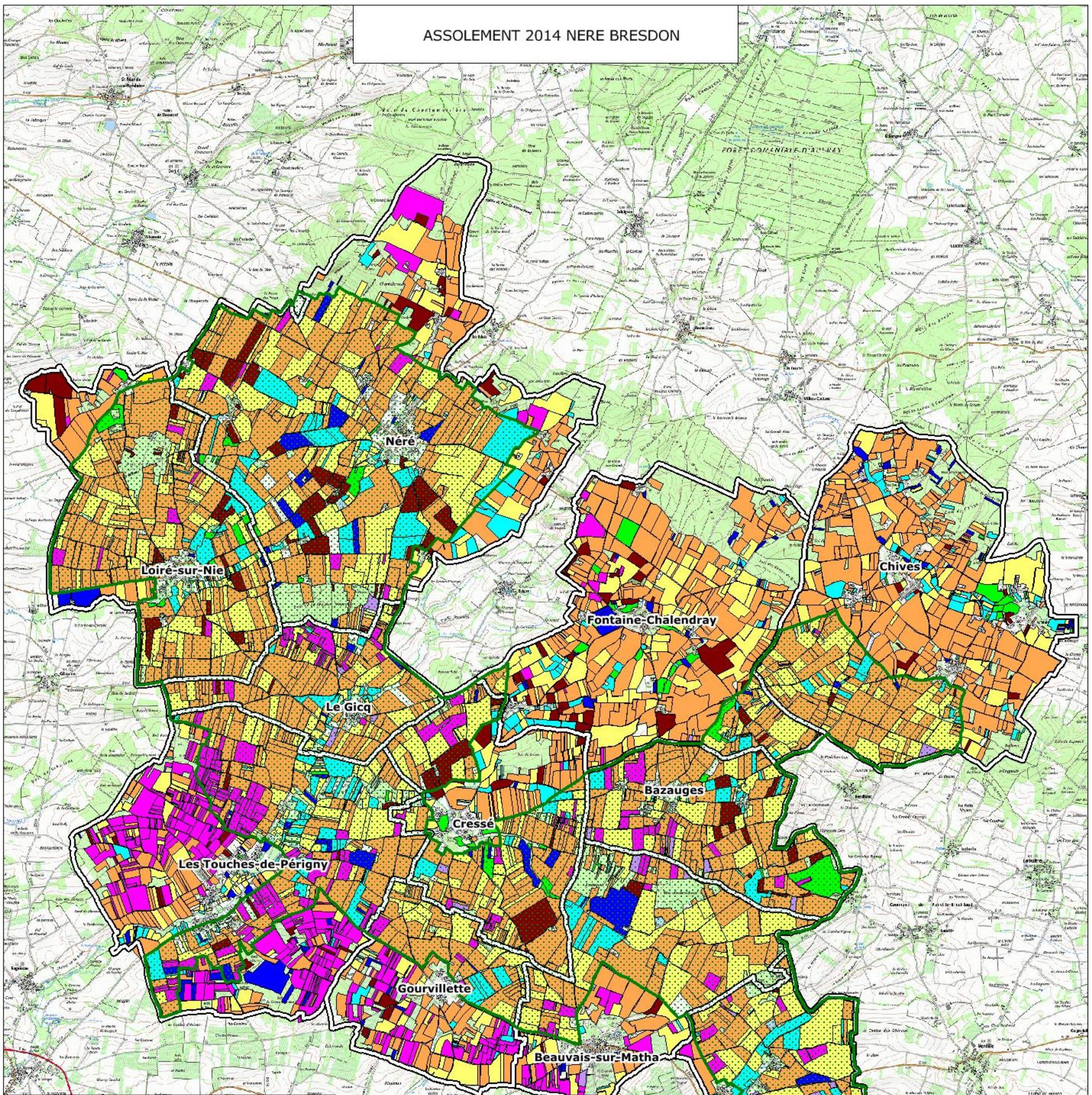
- les surfaces en herbe : prairies, gel – présentes sur tout le territoire et en particulier pour le gel dans les vallées.

Les données 2015 permettront de voir si les incertitudes sur la notion de prairie permanente ont eu un impact sur le maintien des surfaces en gel et en prairie temporaire.

- les cultures ont été regroupées en 2 catégories :

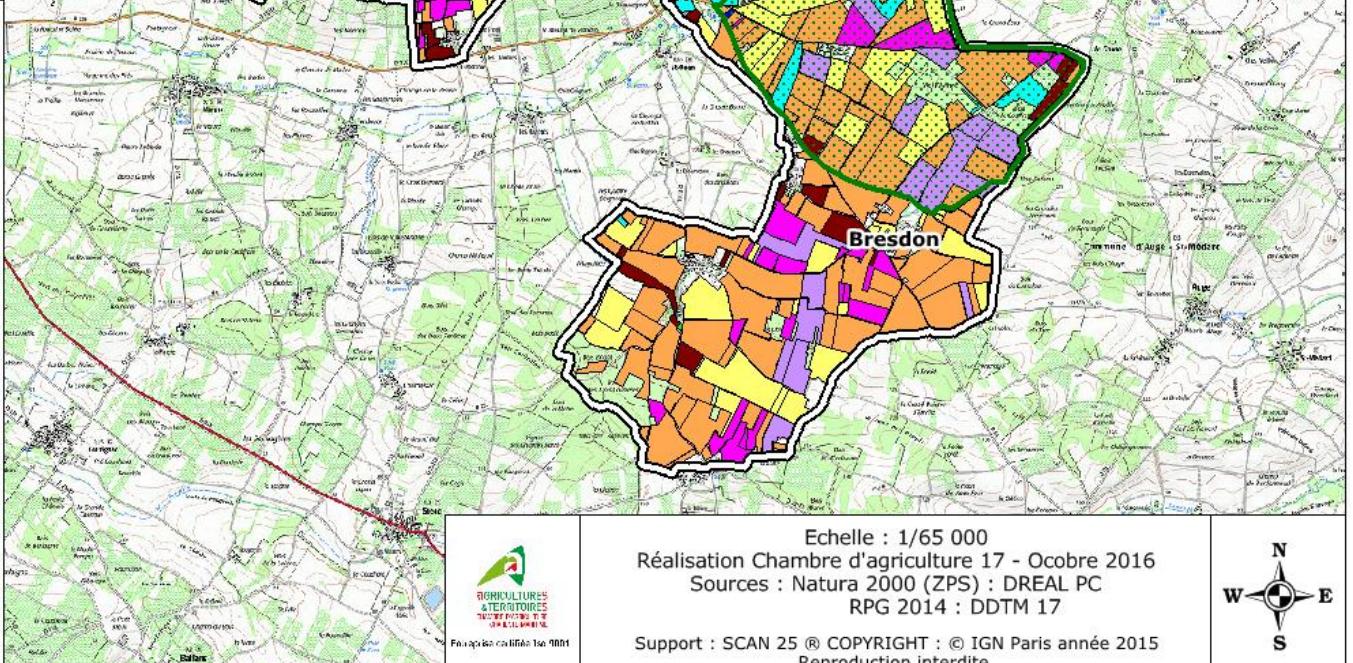
- ✓ Les cultures « d'hiver » : regroupe les cultures normalement implantées avant mi-mars
- ✓ Les cultures « d'été » : celles implantées plus tardivement comme maïs, tournesol, sorgho, sarrasin, tabac...

Si on exclut les surfaces boisées et urbanisées, très peu de surfaces ne sont pas déclarées à la PAC. Ces surfaces vont être identifiées pour voir si des contrats Natura 2000 sont possibles.



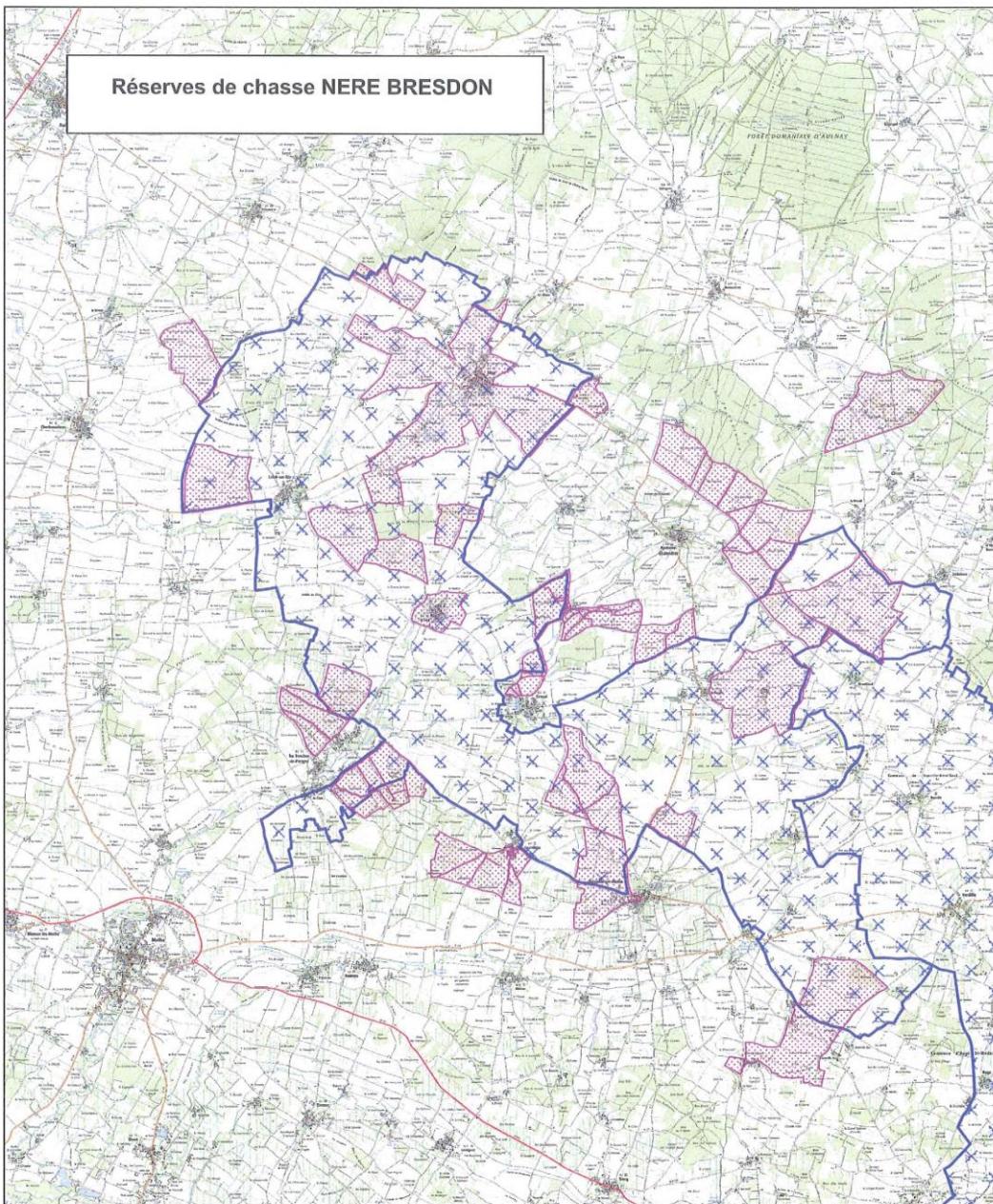
Légende : ASSOLEMENT

- █ Cultures d'hiver
- █ Cultures d'été
- █ Prairies permanentes
- █ Prairies temporaires
- █ Vignes - Vergers
- █ Légumineuses déshydratées
- █ Gel fixe
- █ Gel annuel
- Périmètre Natura 2000 (ZPS)
- Limites communales



5. Les réserves de chasse

Les réserves de chasse occupent 3 881 ha sur les 11 communes de la ZPS dont 2 437 ha dans la ZPS.



6. Les MAEC

Les mesures agri-environnementales s'appliquent sur la ZPS depuis les Contrats d'Agriculture Durable (CAD) en 2005.

Il y a eu ensuite les MAEt (t = territorialisées) sur la période 2007-2013 puis les MAEC (C = climatiques) depuis 2015.

Le périmètre d'éligibilité aux MAE «Néré-Bresdon » a été étendu aux communes voisines pour tenir compte de la localisation des Outardes et des Cédicnèmes.

Ces changements réguliers d'outils pose souci pour la promotion de mesures jugées contraignantes par les agriculteurs : modifications des cahiers des charges et des antécédents éligibles, périodes d'incertitudes sur le devenir des surfaces au terme des 5 ans de contrats, retards de paiements,...

Le transfert de la responsabilité de gestion en 2015 aux Régions, concomitamment à la création de nouvelles régions, rend l'animation depuis 2015 particulièrement difficile : en novembre 2016, les enveloppes disponibles pour les demandes déposées en mai 2016 (et donc des couverts mis en place) ne sont toujours pas connues.

En 2014, les surfaces sous contrat étaient les suivantes :

	AU2	AU3	HE4	HE5	GE2	GC1	total
2010	61,43		2,57	15,55	16,65	51,64	147,84
2011	39,63	7,06	9,27	1,79	1,16		58,91
2012	33,20	9,00	4,23	1,81	3,53		51,77
2013	68,86		2,65	15,52			87,03
2014	6,78		2,70	12,74	2,45		24,67
Total	209,90	16,06	21,42	47,41	23,79	51,64	370,22

Surfaces sous contrat en 2014 – source DDTM 17, DDT 16 et 79

L'année 2014 correspondait à une année de transition en attendant la nouvelle programmation (engagement sur 1 an), les dossiers de 2009 ne se sont pas tous renouvelés.

Pour 2015 et 2016, les chiffres suivants correspondent aux demandes à priori déposées par les agriculteurs ; les chiffres précis ne seront connus qu'après instruction des dossiers par les DDT.

	GC01	GC02	GC03	HE02	HE03	GC05
2015 (ha)	62,96	12	1,92	11,10	5,48	
2016 (ha)	85,71			4,09	11,35	69,05

